

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Nadin, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Delas à Mme Durruty ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Nadin ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Bisaura à M. Causse ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

ABSENT : M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : REGIE DES EAUX - Travaux de réhabilitation du château d'eau du Polo Beyris - marché de travaux

M. LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Régie des Eaux de la Ville de BAYONNE souhaite procéder à la réhabilitation du château d'eau du Polo Beyris.

Ces travaux consistent notamment à réparer les différents désordres apparus sur le béton, à peindre l'ensemble du voile extérieur, à remplacer l'étanchéité du dôme et de la cuve, à remettre aux normes les moyens d'accès et à conforter la protection de l'ouvrage des intrusions extérieures.

Les travaux correspondants ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert lancé en Juin 2006 pour débiter dans le courant du mois d'Octobre 2006 avec un délai global maximal de 5 mois. Ils devront être réalisés parallèlement au déplacement des antennes de téléphonie mobile.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 26 juillet 2006 et a retenu l'offre du groupement FREYSSINET-SOC pour un montant H.T. de 205.793 €HT.

Je vous demande d'autoriser M. le Député-Maire à signer avec le groupement le marché et les décisions de poursuite éventuelles conformément à l'article 15 du C.C.A.G. dans la limite des crédits disponibles.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.